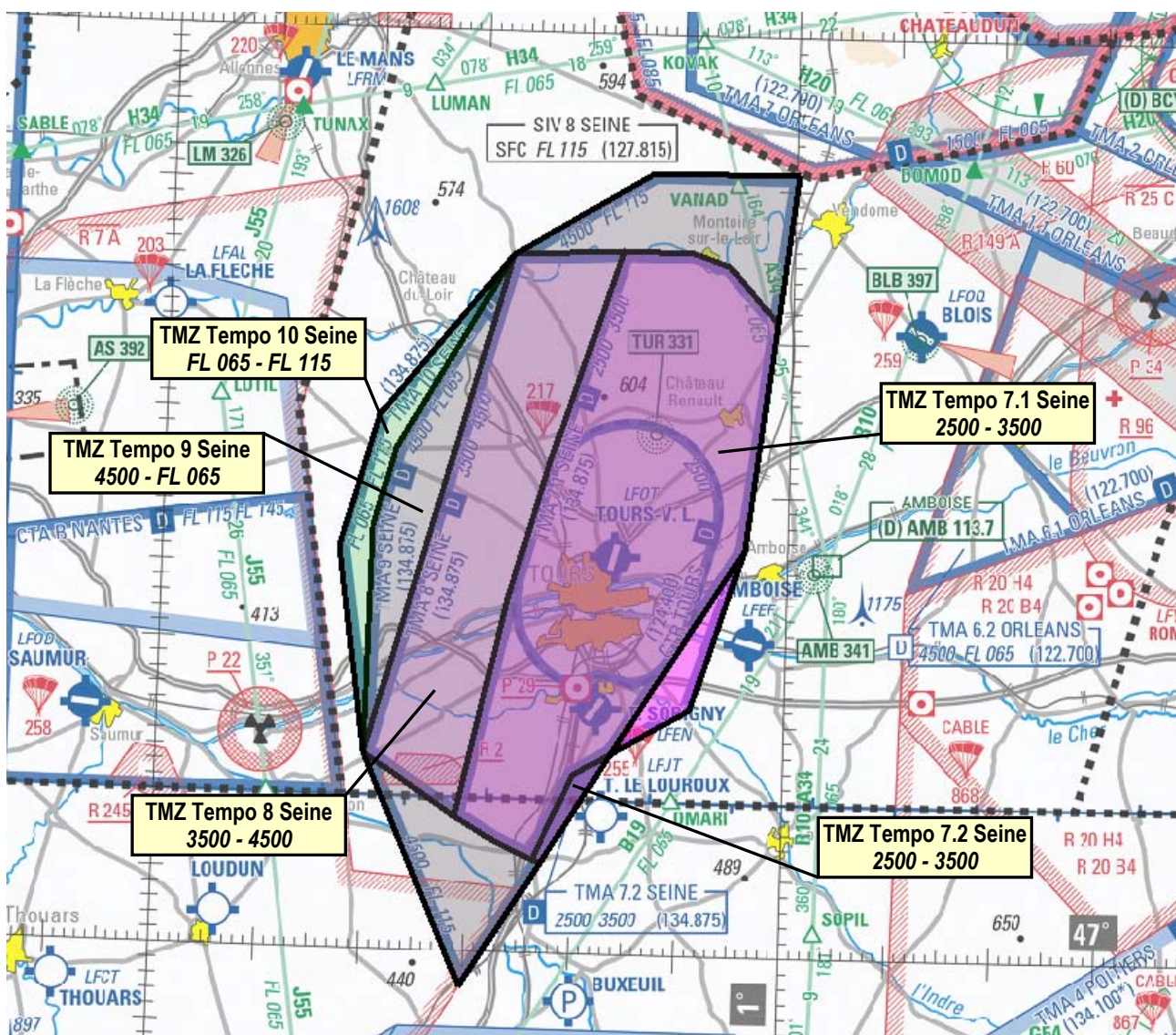


ENR - FIR : Paris LFFF, Bordeaux LFBB - AD : Tours - Val de Loire LFOT

Objet : Création de zones à transpondeur obligatoire temporaires (5 TMZ) associées à l'aérodrome de Tours - Val de Loire

En vigueur : Du 20 avril 2023 au 17 avril 2024

Lieu : FIR : Paris LFFF, Bordeaux LFBB - AD : Tours Val de Loire LFOT



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2022

ACTIVITE

Circulation et procédures d'aérodrome lorsque le service de contrôle d'approche n'est pas rendu au profit de vols réguliers de transport de passagers en provenance ou à destination de cet aérodrome.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

TMZ Tempo 7.1, 7.2, 8, 9 et 10 Seine activables pendant les horaires de Tours TWR, activité réelle publiée par NOTAM.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Tours TWR / INFO : 124.400 MHz
 Paris INFO : 129.625 MHz
 Poitiers INFO : 124.000 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

Tours TWR.

STATUT

Lorsqu'elles sont actives, les zones à transpondeur obligatoire temporaires coexistent avec les espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

Transpondeur obligatoire mode A+C en fonctionnement.
 Afficher le code 7000 ou le code assigné par Paris INFO.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte par Paris INFO.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

<p align="center">TMZ Tempo 7.1 Seine</p> <p align="center"><u>Limites latérales</u> identiques à celles de la TMA Seine partie 7.1 (Cf. AIP France ENR 2.1) - à l'exclusion de la partie interférente avec la zone LF-P29 Le Ripault.</p> <p align="center"><u>Limites verticales</u> 2500 ft AMSL / 3500 ft AMSL</p>	<p align="center">TMZ Tempo 7.2 Seine</p> <p align="center"><u>Limites latérales</u> identiques à celles de la TMA Seine partie 7.2 (Cf. AIP France ENR 2.1)</p> <p align="center"><u>Limites verticales</u> 2500 ft AMSL / 3500 ft AMSL</p>	<p align="center">TMZ Tempo 8 Seine</p> <p align="center"><u>Limites latérales</u> identiques à celles de la TMA Seine partie 8 (Cf. AIP France ENR 2.1)</p> <p align="center"><u>Limites verticales</u> 3500 ft AMSL / 4500 ft AMSL</p>
<p align="center">TMZ Tempo 9 Seine</p> <p align="center"><u>Limites latérales</u> identiques à celles de la TMA Seine partie 9 (Cf. AIP France ENR 2.1)</p> <p align="center"><u>Limites verticales</u> 4500 ft AMSL / FL065</p>	<p align="center">TMZ Tempo 10 Seine</p> <p align="center"><u>Limites latérales</u> identiques à celles de la TMA Seine partie 10 (Cf. AIP France ENR 2.1)</p> <p align="center"><u>Limites verticales</u> FL065 / FL115</p>	

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- ◆ Les 5 TMZ Temporaires, sont activables uniquement si la CTR Tours est active, et ne sont pas activables simultanément avec les TMA Seine parties 7.1, 7.2, 8, 9 et 10.
- ◆ Les 5 TMZ Temporaires seront actives dans les créneaux publiés dès lors que les « TMA Seine parties 7.1, 7.2, 8, 9 et 10 » ne sont pas actives.